Nations Unies S/2005/584



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 12 septembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire, M. António Moreiro, sur sa première visite dans la région, du 8 au 18 août 2005 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-51083 (F) 200905 200905

Annexe

Rapport du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire

1. Le présent rapport, que vous jugerez peut-être bon de communiquer aux membres du Conseil de sécurité, est un compte rendu de ma première visite en Côte d'Ivoire à la suite de ma nomination en tant que Haut Représentant pour les élections dans ce pays. Cette mission devait être la première étape de la mise en place du Bureau du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire et me permettre de prendre contact avec les principaux acteurs du processus.

2. J'ai séjourné en Côte d'Ivoire du 8 au 18 août 2005, accompagné d'une partie du personnel permanent de mon Bureau et d'un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale du Secrétariat. Je voulais, durant ce séjour, prendre contact avec le plus possible d'acteurs différents et bien établir avec eux que la transparence serait la marque distinctive de ma mission, la base même de ma méthode de travail. Je souhaitais aussi évaluer la situation et déterminer s'il y avait une volonté réelle de procéder aux élections. À cet égard, je suis heureux de signaler une évolution positive, comme vous le lirez ci-après, en particulier sur les deux principaux points de blocage qui doivent être réglés en priorité, à savoir les réformes législatives prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis et la reconstitution de la Commission électorale indépendante. Je ne veux évidemment pas pour autant simplifier à l'excès. Il y a des difficultés dont il faut tenir compte. La tenue même des élections est étroitement liée à d'autres questions et dépendra en définitive des progrès réalisés sur ces fronts-là et en particulier celui de la sécurité.

3. Au cours de mon séjour, j'ai rencontré de nombreux acteurs, dont les autorités nationales – le Président Laurent Gbagbo, le Premier Ministre Seydou Diarra, les membres du Conseil constitutionnel et du Gouvernement, de la Commission électorale indépendante actuelle et d'autres organismes dont les travaux ont une influence sur le processus électoral, ainsi que de partis et de mouvements politiques (le G-7, le PIT et Forces nouvelles), des fonctionnaires d'organismes des Nations Unies [dont l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)], et des représentants diplomatiques de plusieurs pays et organisations internationales (voir en annexe la liste des personnes que j'ai rencontrées et des organismes dont elles relèvent).

4. S'agissant du sujet traité, deux questions en particulier me préoccupaient lorsque j'ai préparé cette visite : la conformité de l'ensemble de textes législatifs adopté récemment par le Président Gbagbo avec les accords pertinents, et la nécessité de nommer une commission électorale indépendante reconstituée dans les plus brefs délais. Ces deux questions, vous le savez, sont liées tant directement (dans la mesure où la loi sur la Commission électorale indépendante fait partie de cet ensemble de textes) qu'indirectement (parce que certains partis ont annoncé qu'ils ne désigneraient leurs représentants à la Commission que sous certaines conditions).

5. Au cours de cette première mission, je me suis également rendu en Afrique du Sud, à l'invitation des autorités sud-africaines, pour y rencontrer le Médiateur de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki. J'étais accompagné de notre Représentant spécial en Côte d'ivoire, Pierre Schori, qui, personnellement et par l'intermédiaire de l'ONUCI, nous a apporté, à moi et à mon équipe, une aide

considérable durant cette mission. Cette visite nous a donné l'occasion d'examiner à nouveau avec le Médiateur la question des textes législatifs en cause et la décision qu'il avait prise à leur propos.

6. J'ai profité de toutes les réunions auxquelles j'ai participé en Côte d'Ivoire pour rappeler à mes interlocuteurs le mandat assigné au Haut Représentant par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1603 (2005) et lui indiquer que le processus de paix en Côte d'Ivoire était parvenu à un tournant décisif, notamment en ce qui concernait les chances de respect et l'échéance prévue pour l'élection présidentielle. Tout en soulignant constamment que les élections n'étaient pas, en elles-mêmes, une panacée, j'ai rappelé à mes interlocuteurs qu'il était inimaginable de résoudre la crise ivoirienne sans tenir des élections crédibles qui, par leur déroulement et leurs résultats, forçaient le respect tant des acteurs nationaux que de la communauté internationale.

7. Pour que ces élections aient lieu, il faut impérativement disposer sans plus tarder d'une commission électorale indépendante opérationnelle, qui n'ait pas les problèmes de légitimité politique que connaît la Commission actuelle parce que sa composition n'est pas conforme aux dispositions des accords de Linas-Marcoussis et de Pretoria.

8. Je me suis gardé d'aborder expressément la question de savoir si les élections pourraient effectivement avoir lieu le 30 octobre comme prévu, mais elle était inévitable et on me l'a posée à plusieurs reprises. Je répondais en comparant le processus électoral à un train qui, allant d'une gare à une autre, effectue plusieurs arrêts en cours de route : s'il ne part pas, jamais il n'arrivera à destination. L'important est qu'il parte et, pour cela, il faut que son moteur soit en état de marche. En l'occurrence, c'est la Commission électorale indépendante qui est le moteur.

9. Ce message a été bien accueilli par mes interlocuteurs, et en particulier les partis et mouvements politiques. Parmi ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer, les G-7/Marcoussistes, dont tous les éléments constitutifs étaient représentés, m'ont rappelé qu'ils étaient mécontents de certains aspects de la série de dispositions législatives adoptées par le Président Gbagbo, et l'avaient fait savoir au Médiateur. Néanmoins, les quatre partis politiques membres de ce groupement (MFA, PDCI-RDA, RDR, UDPCI) se sont engagés en des termes qui ne prêtent pas à équivoque, à désigner leurs représentants à la CEI reconstituée sans plus attendre, tout en continuant à faire pression en ce qui concerne les questions en suspens. Les trois mouvements de la coalition des Forces nouvelles hésitaient à faire de quelconques observations avant que je ne les aie rencontrés séparément, ce qui était prévu pour le jour suivant. Le chef du PIT m'avait indiqué, à l'occasion d'un tête-à-tête, que son parti ne tarderait pas à désigner ses représentants.

10. À l'issue de notre réunion à Bouaké, à laquelle assistait aussi votre Représentant spécial, les Forces nouvelles sont parvenues à la conclusion qu'elles se consulteraient encore pour prendre une décision sur la désignation de leurs représentants à la CEI avant la fin de ma première mission. Toutefois, elles avaient au préalable insisté à nouveau sur leurs préoccupations, au sujet non seulement de la série de textes considérée et de la position du Médiateur sur ces textes, mais encore de la question qui, à leurs yeux, est au cœur du désaccord à l'origine de la crise ivoirienne – celle de « l'identification », le déni de leurs droits civiques à certains secteurs de la société, la marginalisation des nombreuses personnes à qui avait été

refusée la possession de papiers d'identité, avec toutes les conséquences qu'une telle situation comporte dans une société où la présentation de cartes d'identité est indispensable dans beaucoup de procédures et d'activités de la vie courante.

11. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les Forces nouvelles, à la suite de ces consultations internes, m'ont adressé un courrier, en date du 18 août 2005, dans lequel elles m'indiquaient leur ferme volonté de désigner sans plus tarder leurs représentants à la Commission électorale indépendante.

12. La représentation des Forces nouvelles à la réunion que nous avons tenue avec elles était déjà en soi significative. Selon l'ONUCI, c'était la première fois que Guillaume Soro recevait les Nations Unies en présence de tous ses collaborateurs civils et militaires, y compris les six commandants de zone. Cette manifestation d'unité serait la garantie, dans le cas où les Forces nouvelles mettraient à exécution leur décision de participer à la CEI, que ce serait une décision à laquelle tous souscriraient.

13. S'il est vrai qu'elle dépasse de loin celle de la procédure électorale en soi, cette question n'en est pas moins pertinente, car elle influe sur la possibilité de se faire inscrire sur les listes électorales. À cet égard, je me dois de mentionner la réunion que j'ai eue avec le Ministre de la justice, dont le département étudie, en consultation avec les autres services compétents, les modalités d'organisation et de conduite d'audiences foraines pour la délivrance de duplicata des actes de naissance, pièces obligatoires pour obtenir des certificats de nationalité, lesquels sont eux-mêmes indispensables pour se voir délivrer une carte nationale d'identité. La formule envisagée mobiliserait pratiquement tous les magistrats des juridictions inférieures durant quelques mois, ce qui permettrait aux 2 à 2,5 millions de gens qui, d'après les estimations, n'ont pas les papiers nécessaires, de s'en procurer pour remplacer leurs actes de naissance.

14. Vous vous souvenez sans doute des nombreuses lettres échangées entre les diverses parties ivoiriennes et le Médiateur depuis la série de décrets promulgués par le Président Gbagbo le 15 juillet. On craignait beaucoup, surtout dans les rangs du PDCI-RDA, du RDR et des Forces nouvelles, que ces textes ne respectent pas pleinement les stipulations des accords de Linas-Marcoussis et de Pretoria. La médiation ayant estimé que les décrets satisfaisaient bien en général aux conditions prescrites, les Forces nouvelles, en particulier, en étaient venues à douter de sa sincérité. Au cours de notre réunion avec le Président Mbeki, nous avons passé en revue ces questions en suspens, et il a été convaincu qu'il restait quelques zones grises exigeant de nouveaux éclaircissements, au sujet desquelles il était d'accord pour écrire au Président Gbagbo. Avant notre réunion, il avait déjà diffusé une décision concernant les relations opérationnelles entre la CEI et l'Institut national de la statistique (INS), à savoir, que ce dernier était subordonné à la Commission. Ces questions sur lesquelles il acceptait à présent d'écrire à M. Gbagbo sont les suivantes :

– Les quelques catégories supplémentaires de gens qui devraient jouir du droit à la nationalité ivoirienne et dont les droits soit leur étaient déniés, soit n'étaient pas reconnus dans les décisions promulguées;

– La nécessité de mieux préciser que la Commission électorale indépendante est libre de s'organiser elle-même à son gré à l'échelon local et que, du même coup, cela règle la question de la représentation multipartite à ces échelons;

– La nécessité de ne pas imposer de conditions supplémentaires en ce qui concerne le mode de preuve de la nationalité ivoirienne (ce que faisaient effectivement les décisions du 15 juillet);

– La définition des circonstances exceptionnelles dans lesquelles les parties peuvent rappeler leurs représentants désignés à la Commission électorale indépendante et les modalités de ce rappel (après consultation de toute la Commission et du Haut Représentant et avec l'accord du Médiateur).

15. Tout en étant heureux de pouvoir vous faire part de ces deux résultats importants de ma première visite, je me dois cependant d'appeler aussi votre attention sur quelques éléments qui me préoccupent, car ils pourraient empêcher ou empêchent de progresser dans l'organisation du processus électoral – et à vrai dire le processus de paix dans son ensemble. Ce sont les suivants :

a) Les retards pris dans l'installation de la nouvelle Commission électorale indépendante, qui sont probablement liés aux doutes que les décisions promulguées par le Président le 15 juillet laissent encore subsister. Si ces doutes ont pour la plupart été levés par les démarches ultérieures du Président Mbeki, d'autres raisons pourraient être invoquées pour susciter des retards supplémentaires;

b) La difficulté de parvenir à un accord général des partis politiques sur les règles internes de la Commission électorale indépendante et la nécessité d'y parvenir rapidement; l'installation et l'entrée en activité de la Commission sont la condition préalable de la mise en route du processus électoral;

c) La question brûlante de la détermination de la nationalité, et la nécessite de traduire les termes sans équivoque de l'Accord de Linas-Marcoussis dans les faits sur le terrain (malheureusement, il faut bien constater que le processus d'identification demeure bloqué, pour tout un ensemble de raisons);

d) Les obstacles politiques et logistiques qui s'opposent au déploiement des quelque 300 magistrats dans tous les territoires en vue de la conduite des audiences foraines;

e) L'absence de progrès sur le front de la sécurité (désarmement, démobilisation et réinsertion, démantèlement des milices, et ainsi de suite);

f) L'état d'avancement assez inquiétant de la mobilisation des ressources pour le processus électoral.

16. Il ressort de la réunion avec le Président Mbeki qu'il existe de grandes possibilités, pour peu que des consultations constantes au plus haut niveau permettent d'intensifier la coopération entre l'ONU et la médiation de l'Union africaine. Cette coopération aidera invariablement à réduire au minimum les problèmes qui pourront se poser à propos des textes législatifs ou autres mesures adoptés par le Président ou par le Gouvernement. L'identification est une opération à long terme, mais il va falloir adopter sans délai des mesures d'urgence sur cette question si l'on veut apaiser les Forces nationales. La situation sur le plan de la sécurité exigera aussi que l'on redouble d'efforts, tant dans le nord que dans le sud, si l'on veut créer le climat voulu pour les élections.

17. Je tiens à insister tout spécialement sur la question du financement du processus électoral. Indépendamment des efforts du PNUD, qui a mis en place un projet de mobilisation et de gestion des ressources fournies par la communauté

internationale, il reste un trou important à combler dans le budget électoral global. Je dois ajouter en outre qu'il n'y a pas en réalité de budget électoral définitivement arrêté. Cela tient directement à l'incertitude institutionnelle qui a régné tous ces derniers mois au sujet du processus électoral : une Commission électorale indépendante qui n'est pas vraiment parfaitement légitime, la désignation de l'Institut national de la statistique pour prendre la relève de ses attributions légales les plus importantes, la réticence des donateurs à prendre des engagements dans un pareil contexte. Cette réticence s'explique aussi en partie par le manque apparent chez les parties ivoiriennes de réelle volonté politique de faire avancer le processus de paix.

18. Le déficit de financement, si l'on en juge par le budget consolidé que le Cabinet du Premier Ministre a établi (d'après les chiffres de l'actuelle CEI et de l'INS, mais en les modifiant) et compte tenu des intentions annoncées par le Gouvernement et par la Commission européenne, est de l'ordre de 31 millions de dollars. Il serait regrettable, après avoir tant poussé les parties ivoiriennes, de nous retrouver avec une commission électorale en place mais dépourvue des ressources nécessaires pour mener à bien le processus électoral. Si l'on peut concevoir que les donateurs soient réticents, je ne saurais trop insister, en l'absence de tout signal fort de volonté politique réelle, pour que vous envisagiez d'entamer des démarches auprès des principaux pays donateurs, afin qu'ils tiennent les ressources nécessaires prêtes pour assurer immédiatement l'entrée en activité de la Commission dès qu'elle aura été mise en place.

19. En ce qui concerne le calendrier des élections, j'ai pris soin, ainsi que je l'indiquais plus haut, de ne pas enfermer le processus dans une logique de report inévitable, avec la probabilité de voir d'autres aspects du processus de paix continuer à piétiner et le « train » dont je parlais ne jamais quitter la gare. Techniquement, les experts m'avertissent que la possibilité de tenir les élections au plus tard le 30 octobre est en pratique de plus en plus aléatoire. Cela dit, il est préférable de laisser le débat sur cette question de côté jusqu'à ce que la nouvelle Commission électorale indépendante ait été mise en place, et qu'une décision puisse alors être prise sur une nouvelle date, si elle paraît nécessaire, afin que la médiation puisse étudier les conséquences plus larges de cette décision, étant donné les délais imposés par la Constitution ivoirienne. Dans l'intervalle, la CEI aura pour tâche cruciale de rédiger et de faire accepter à toutes les parties un code de conduite électoral qui soit de nature à faciliter la création de conditions favorables à la campagne électorale et à la tenue des élections.

20. Comme je l'indiquais plus haut, j'ai cherché à élargir au maximum le cercle de mes consultations. Je dois noter à cet égard que je n'ai pas pu rencontrer le Président du FPI et le Ministre de l'administration territoriale, tous deux étant, m'a-t-on dit, en vacances à l'étranger, pas plus que le Président de l'Assemblée nationale, qui n'a pas pu me recevoir en raison de problèmes d'emploi du temps. J'espère pouvoir les voir à mon retour à Abidjan.

21. J'espère ardemment que ma nomination aura une influence positive sur le processus de paix ivoirien. Je profite de l'occasion pour vous exprimer, ainsi qu'à votre Représentant spécial et à l'ONUCI à Abidjan, toute ma gratitude et pour remercier aussi le coordonnateur résident et le bureau de pays du PNUD. Je compte retourner en Côte d'Ivoire prochainement, pour continuer de tâcher à faire avancer la préparation des élections. Dans l'intervalle, l'équipe réduite de mon bureau

demeure à Abidjan et sera complétée sous peu par d'autres membres. Nous avons l'intention de conserver à ce bureau ses dimensions restreintes et son caractère fonctionnel, en y adjoignant des consultants à court terme lorsque le rythme et le stade du processus l'exigeront.